
Résumé de l'adresse des communes de Déville et Maromme, district de Rouen, qui annoncent le serment des jeunes gens de la première réquisition et avoir déposé un don patriotique en habillement, lors de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse des communes de Déville et Maromme, district de Rouen, qui annoncent le serment des jeunes gens de la première réquisition et avoir déposé un don patriotique en habillement, lors de la séance du 28 pluviôse an II (16 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 97;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31823_t1_0097_0000_1

Fichier pdf généré le 15/05/2023

8

Le directoire du district de Rouen fait passer à la Convention nationale l'extrait du procès-verbal qui constate que les officiers municipaux de Deville et de la commune de Maromme se sont présentés au conseil-général pour y faire défiler les jeunes gens de la première réquisition, qui y ont prêté le serment de vivre libres ou de mourir; qu'un citoyen de la commune de Deville a ensuite déposé sur le bureau un état des dons patriotiques dont les citoyens de cette commune font offrande à la patrie pour l'usage de nos braves défenseurs: ils consistent en 61 chemises, 15 paires de bas, 7 paires de souliers, et une somme de 114 liv. 5 s. (1).

9

La société populaire de Moyenvic, département de la Meurthe, proteste de son ardent amour pour la patrie; elle marque qu'aucun émigré n'a pris le jour dans le sein de cette commune, composée de 350 feux, et qu'elle a plus de 80 citoyens aux frontières. Après avoir donné l'état des dons qu'elle a précédemment faits à la patrie, elle annonce qu'elle a déposé au district de Salins-Libre 40 marcs 4 gros d'argent, 215 livres de cuivre, 33 livres de plomb, une voiture de fer, et deux cloches pesant plus de 1,600 liv.; et qu'elle envoie encore ce jour 5 draps, 41 chemises, 2 vestes, une culotte, 10 bas, 2 mouchoirs, et 164 liv. en argent (2).

[Moyenvic, 16 pluv. II] (3)

« Législateurs,

Le flambeau de la raison éclaire le sol de cette commune, les ténèbres de la superstition sont détruites, les chaînes des préjugés rompues, il n'existe plus d'intermédiaires entre la divinité et nous.

Toujours à la hauteur des circonstances, les citoyens de Moyenvic ont dans tous les temps donnés des preuves de cet amour ardent de la patrie dont brûle tout bon républicain.

Cette commune composée de 350 feux, n'a vu aucun des siens abandonner sa patrie, pas un émigré n'a pris le jour dans son sein.

Elle a fait des dons patriotiques de tous genres: habits, vestes, culottes, chemises, souliers, plusieurs couvertures, pain, farine, blé, et autres comestibles. Plus de 8 000 l. ont été distribués aux parents des défenseurs de la patrie et lors des derniers dangers 120 pères de famille tout armés sont partis par un mouvement spontané pour les bords du Rhin.

Nous envoyons aujourd'hui pour nos frères d'armes 5 draps, 41 chemises, 2 vestes, 1 culotte, 10 bas, 2 mouchoirs et 164 l. en argent.

(1) P.V., XXXI, 305-306. Bⁱⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 472.

(2) P.V., XXXI, 306. Bⁱⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 472.

(3) C 291, pl. 927, p. 9.

Tous les signes extérieurs du culte ont disparu de la surface de notre territoire, le temple de la raison n'est orné que des emblèmes de la liberté et les bustes de ses martyrs vont y figurer.

Nous avons actuellement aux frontières plus de 80 citoyens. Nous avons déposé au district de Salins-Libre, 40 marcs et 4 gros d'argent, 215 livres 1/2 de cuivre et 33 l. de plomb, une voiture de fer, et 2 cloches pesant plus de 1 600 l.

Vous voyez, législateurs, que rien ne nous coûte pour assurer le bonheur de la liberté. Il est peu d'entre nous qui connaisse l'aisance mais nous nous glorifions d'être sans-culottes. Ne quittez le vaisseau de l'Etat que quand il sera au port, et ça ira; Vive la République; Vive la Montagne ».

BARILLON (secrét.), LEFEBVRE (présid.),
THOUVENIN (secrét.).

10

Les citoyens de Montagne-sur-Oise remercient la Convention du décret qui rétablit leur commune dans tous ses droits, et qui lui a permis de changer de nom. Ils l'instruisent qu'ils ont déposé au comité des marchés 26 chemises, 9 paires de bas, 10 paires de souliers, un pantalon, une veste et une culotte, 20 livres de charpie et 12 livres de bandes et compresses; que, dans ce moment, ils viennent déposer une épaulette d'or, 30 liv. 12 s. en numéraire et 189 livres en assignats. Ils annoncent de plus qu'il a été porté au district de Pontoise 36 marcs 6 onces 9 gros d'argenterie, un calice, une patène, une croix dite de Saint-Louis, 146 livres de cuivre, 102 d'étain, et du fer (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

11

Le citoyen Michel-Leterrier, commandant temporaire de la place d'Avesnes, fait remise à la Nation d'une pension de 1,485 liv. que la Convention nationale, par décret de février 1793, lui avoit accordée pour ancienneté de service (3).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation.

[Avesnes, 23 pluv. II] (4)

« Citoyen président,

Je te prie d'annoncer à la Convention nationale que je fais remise d'une pension de 1485 l., que par son décret du mois de février 1793 (vieux style) elle avait accordée à l'ancienneté

(1) P.V., XXXI, 306 et 377. Bⁱⁿ, 28 pluv.; M.U., XXXVI, 472. Mention dans J. Sablier, n° 1145; J. Fr., n° 511.

(2) Etat des dons, daté du 17 pluv. et signé par la municip. de St-Ouen-l'Aumône: PICQUENARD, PAGNERRE, CHENNEVIÈRES (C 291, pl. 927, p. 3).

(3) P.V., XXXI, 306. Bⁱⁿ, 28 pluv.; C. Eg., n° 548; M.U., XXXVI, 460 et 470; J. Fr., n° 511; J. Sablier, n° 1145; Ann. patr., n° 412; J. Paris, n° 413.

(4) C 291, pl. 927, p. 7.